

Assemblée du sport



Juin 2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SPORTS

LE SPORT POUR TOUS

Une réponse aux attentes de la société

CONSTAT ET ENJEUX

Donner sa vraie place au sport dans notre société

Le modèle sportif français a produit au cours des trois dernières décennies des résultats satisfaisants, s'agissant du développement des activités physiques et sportives. Construit sur les principes de cohérence et de solidarité entre le sport pour le plus grand nombre, le sport de haut niveau et le sport professionnel, ce modèle a permis d'accompagner la diversification des pratiques sportives et l'émergence de nouveaux sports.

Pour autant, de nombreux Français ne pratiquent pas d'activités physiques ou sportives, ou très occasionnellement ; de nombreux publics demeurent éloignés de ces activités pour des motifs d'ordre culturels, sociaux, économiques et matériels. Le contexte de notre société en pleine mutation, à l'image du monde, rend plus complexe l'action politique dans ce domaine et le sport n'échappe pas à ce vaste mouvement de métamorphose des représentations culturelles et des logiques de fonctionnement qui ont prévalu jusqu'alors.

C'est sur la base de ces premiers constats que les membres de l'atelier n° 1, consacré au développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, ont retenu un enjeu central : **donner sa vraie place au sport dans notre société.**

Il s'agit en effet d'un enjeu de tout premier ordre, pour la situation sociale, économique et sanitaire de notre pays : l'ensemble des experts et les acteurs institutionnels s'accordent à pointer les conséquences parfois graves de la sédentarisation et de l'absence d'activité physique et sportive, voire d'une activité très irrégulière. Ainsi, l'étude réalisée par la mission d'étude, d'observation et statistique (MEOS) rattachée aux ministères sociaux (ministère des Sports) constate que, début 2010 :

On dénombre 15,9 millions de licenciés sportifs, et 10 millions de licenciés participant à des compétitions, ce qui place la France dans la moyenne des pays européens :

- près de deux personnes sur trois âgées de plus de 15 ans déclarent avoir pratiqué une ou plusieurs activités physiques et sportives (APS) au moins une fois par semaine au cours des douze derniers mois, soit 34 millions de personnes ;
- un individu sur cinq pratique moins d'une fois par semaine, voire une fois par mois ;
- 11 % des Français déclarent ne pratiquer aucune activité sportive ;
- les pratiquants exercent en majorité leur activité en dehors d'une structure et le plus souvent en dehors de tout encadrement ;
- les activités physiques les plus pratiquées sont la marche (12 % de la population), la natation, le vélo et le jogging-footing ;
- la nature est un lieu de plus en plus privilégié, notamment pendant les congés ;
- les personnes qui ne pratiquent une APS que pendant leurs vacances le font très occasionnellement et s'adonnent à des disciplines le plus souvent qualifiées de loisir ou de détente.

L'activité sportive de nos concitoyens reste cependant assez faible : **si 65 % des Français déclarent pratiquer une activité sportive au moins une fois par semaine et 20 % d'entre eux moins d'une fois par semaine, l'activité sportive de nos concitoyens en clubs demeure faible comparativement à d'autres pays de l'Union européenne.** Moins de la moitié des Français, soit 43 %, pratiquent une ou plusieurs activités de manière intensive, c'est-à-dire plus d'une fois par semaine.

L'amélioration de l'accès aux pratiques sportives doit être envisagée à niveau d'intérêt égal à celui dédié à la culture et à l'éducation, au sein de la famille et dans le cadre scolaire, ainsi qu'au plan de l'amélioration et de l'optimisation des conditions matérielles (équipements et cadre naturel, transports, encadrement, diversité des pratiques possibles...).

Afin de construire les propositions à la hauteur de cet enjeu, l'atelier n° 1 s'est appuyé sur le questionnement suivant :

- Comment donner, à la pratique des APS, la place qu'elle doit occuper dans la société ?
- Comment et sur quelles propositions peut-on être innovant pour développer la pratique des APS ?
- Comment mieux intégrer la pratique sportive dans la vie quotidienne ?
- Comment mieux intégrer la pratique des APS dans les actions de santé publique ?
- Comment mieux développer la pratique des APS comme facteur de cohésion et mixité sociale ?
- Comment développer la pratique des APS comme facteur d'éducation ?

B. AMÉLIORER L'ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

La question de l'adéquation entre l'offre et la demande d'activités physiques et sportives peut être examinée sous plusieurs angles, selon les publics auxquels on se réfère :

- pour les publics les plus éloignés de la pratique d'activités physiques et sportives, la question de l'offre se pose avant tout en terme de facteurs d'exclusion : la démocratisation des activités physiques et sportives est incontestable, mais il demeure de nombreux marqueurs sociaux qui témoignent d'une inégalité d'accès aux pratiques, dont les sources ne sont pas uniquement économiques, mais aussi sociales et culturelles ;
- pour les autres catégories de publics, la question de l'adéquation de l'offre à la demande d'activités constitue un déterminant prioritaire. Les formes de pratiques sportives sont très diversifiées et les réponses en terme d'adaptation de l'offre le sont tout autant ;
- les démarches d'adhésion à une activité sportive semblent liées de plus en plus à des motivations d'ordre individuel, peu soucieuses du projet collectif.

Le niveau d'intensité et la régularité d'une pratique sont déterminants quant aux effets attendus de cette pratique.

L'attention aux effets produits par une pratique peut aider à déterminer les conditions et les modalités d'évolution de l'offre. En ce sens, les membres de l'atelier considèrent que les réponses en matière d'offre de pratique doivent reposer sur des diagnostics précis et argumentés.

Ceci est d'autant plus justifié que la demande de pratique sportive est elle-même fortement influencée par l'évolution de la société en général (consommation, modes, résultats sportifs des équipes et sportifs nationaux, saisons dans l'année...).

Les membres de l'atelier ont par ailleurs noté que si l'adéquation de l'offre à la demande renvoie à des problématiques d'ordre macroéconomique, leur traitement ne semble pouvoir s'inscrire que dans une démarche de projet de niveau local, la notion de « bassin de vie » étant à ce titre, celle qui correspond le mieux à l'évolution de la demande sportive.

Ainsi, comment adapter l'offre de pratiques sportives à l'évolution de la société, d'une part et à l'évolution des demandes, d'autre part ?

D. RENFORCER LES ACTIONS MENÉES EN FAVEUR DES PUBLICS CIBLES

Pour des motifs multiples et distincts dans leur nature, différentes catégories de publics sont éloignées de la pratique d'activités physiques et sportives ou rencontrent des difficultés à accéder à cette pratique. L'identification des freins est un préalable aux démarches de développement des pratiques sportives en faveur de ces publics dits « cibles ».

Le sport est souvent présenté comme un levier d'intégration sociale et on ne peut contester cette force d'intégration. Pour autant, la pratique sportive, comme les autres activités humaines, n'échappe pas aux facteurs discriminants, de natures économique, sociale ou culturelle. Même si la démocratisation des activités physiques et sportives est incontestable, il demeure de nombreux marqueurs sociaux qui témoignent d'une inégalité d'accès aux pratiques. Les facteurs discriminants de la pratique sportive sont nombreux. Parmi les publics les plus concernés, il est possible de citer :

- les jeunes adolescents dont le nombre de pratiquants diminue, tant pour les garçons (70 % des moins de 12 ans, 50 % à 19 ans), que pour les filles (68 % des moins de 12 ans, 52 % à 17 ans) ;
- les aînés qui ne sont plus que 44 % pour les 50 ans et plus à pratiquer une activité physique et sportive ;
- les personnes en situation de handicap, dont seulement 1,4 % pratiquent une activité sportive, alors même que l'on reconnaît à cette pratique de nombreuses vertus médicales et psychologiques ;
- les individus vivant en zone rurale qui sont moins sportivement actifs que ceux vivant en zone urbaine ;
- plus généralement les inégalités de pratiques selon les catégories socioprofessionnelles : ce sont les personnes à forte mobilité sociale et qui sont insérées au plan professionnel qui pratiquent une activité sportive de façon durable. La nature des activités pratiquées est étroitement liée aux ressources économiques et aux responsabilités professionnelles exercées. S'agissant des jeunes, le niveau d'insertion économique et sociale des parents reste le facteur principal de la pratique sportive des adolescents.

Les clubs ne répondent pas toujours aux attentes des publics qu'ils accueillent dès lors qu'ils privilégient la logique de performance. Les collectivités locales et l'État ont, chacun dans leurs modalités d'action, des difficultés à couvrir l'ensemble des besoins. Là encore, une plus grande cohérence entre les acteurs s'impose.

Comment faire en sorte que le sport, qui est un marqueur d'intégration sociale, devienne un facteur d'intégration sociale en particulier pour ces publics ?

Et plus particulièrement, s'agissant des publics cibles :

- Comment favoriser la pratique féminine et l'encadrement féminin ?
- Comment favoriser la pratique des APS par les publics handicapés ? Comment améliorer les actions conduites en leur faveur ?
- Comment améliorer la pratique des APS par les jeunes, en particulier les jeunes filles, dans les zones urbaines sensibles ?
- Comment renforcer les actions développées en direction des Seniors ?



bien souvent on parle de sport quand on veut évoquer une activité ? La question fait débat entre les représentants des différents acteurs du sport : pour les uns, l'activité sportive est une activité encadrée, régulière, adaptée car progressive, mais aussi ludique et motivante ; pour les autres, l'activité physique est intéressante pour la santé, la notion de bien-être et de lutte contre la sédentarité étant mise en avant.

Il convient de retenir que le concept de **sport santé** est conseillé dans le cadre d'une pratique à tous les âges. Il peut recouvrir les notions d'activité physique, d'activité physique **ou** sportive, d'activité physique **et** sportive, d'activité sportive.

Depuis l'expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), (publiée en mars 2008, intitulée *Activité physique – Contextes et effets sur la santé*, réalisée à la demande du ministère chargé des sports en s'appuyant sur les données scientifiques disponibles), de nombreux acteurs (collectivités territoriales, enseignants d'EPS, entreprises, etc.) s'intéressent au concept **sport santé**.

Un travail complémentaire a débouché sur le Plan National de prévention par l'Activité Physique ou Sportive, PNAPS¹, dont le rapport, remis en décembre 2008 aux ministres de la santé et des sports, présente 215 propositions concrètes favorisant tout type d'activités et invitant les acteurs du sport et de la santé à œuvrer ensemble dans ce but préventif. Ce rapport intitulé « Retrouver sa liberté de mouvement - Plan National de prévention par l'activité physique ou sportive » a notamment servi de base pour l'élaboration des plans nationaux de santé publique (Programme National Nutrition Santé – PNNS –, Plan Obésité, Plan Bien Vieillir...).

Il propose un cadre systémique décliné pour chaque âge et pour tous les milieux de vie, avec des considérations spécifiques pour les enfants, les adolescents et les femmes, attentif aux conditions de pratique des seniors, des patients porteurs de maladies chroniques ou de maladies rares et des personnes en situation de handicap. Depuis lors plus de 170 actions ont été mises en place dans les régions, les clubs, les universités, les fédérations, les entreprises, les laboratoires de recherche, les associations de patients ou les collectivités territoriales. Sur le plan international, la commission européenne s'intéresse de plus en plus à la pratique sportive comme moyen de renforcer les dispositifs de prévention de la sédentarité.

La question d'une « licence découverte », permettant d'essayer tous les sports, étant soulevée, il est rappelé qu'il existe plusieurs types de licences « uni sports » mais aussi « multisports ». L'organisation de la découverte d'une pratique par le mouvement sportif fédéral présente souvent des obstacles en matière de certificat médical et d'assurance. Le certificat médical de non-contre indication (CMNCI), obligatoire pour toute prise de licence, semble être, pour beaucoup, un frein à la découverte des activités physiques et sportives.

Ne faudrait-il pas envisager la mise en place d'un certificat médical d'indication à la pratique sportive ?

En matière de prévention tertiaire, le projet consiste à mettre en place dans les fédérations des « comités sport santé » réunissant les responsables médicaux mais aussi les techniciens et les dirigeants. Les fédérations volontaires pour s'engager (certaines le sont déjà) dans la prévention tertiaire détermineront ainsi les conditions de pratiques optimales pour la santé de ceux et celles qui s'adonnent à leur discipline sportive.

Dans le prolongement de la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST), et concernant l'éducation thérapeutique du patient, le ministère chargé de la santé (DGOS) a demandé à l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé – INPES – de proposer des modifications au référentiel de compétences annexé à l'arrêté du 2 août 2010 (tel que prévu par l'article D.1161-2 du code de la santé publique).

Le travail, mené actuellement par l'INPES, ne prévoit pas un focus particulier pour les professionnels de l'activité physique, il ne se base pas sur une approche métier, mais vise plutôt des compétences

1. Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive (PNAPS), 2008.
<http://www.sante.gouv.fr/plan-national-de-prevention-par-l-activite-physique-ou-sportive-pnaps.html>

l'encadrement d'activités physiques et sportives (APS) respectueuses des règles et de l'adversaire. Le sport a un rôle social à jouer, comme cela est énoncé, le plus souvent, dans les statuts de chaque fédération.

Les questions suivantes ont guidé le sous-groupe centré sur les valeurs fondamentales du sport :

- Le sport porte-t-il en lui des valeurs ou la société assigne-t-elle des valeurs au sport ?
- Quel est, au sein de l'Europe d'aujourd'hui, le rôle réel du sport en matière de bien-être, d'éducation, de réinsertion, d'insertion professionnelle, de rayonnement international, d'image, etc. ?
- Quelle approche et quelle définition des valeurs ? Quelle définition des dérives observées ?
- Quel est le sens de l'engagement citoyen ?
- Comment accompagner au plan éducatif les enfants dès le plus jeune âge dans la découverte de leurs corps et de l'activité physique ? Quelles améliorations faudrait-il prévoir dans la formation des enseignants ? Ces derniers ont-ils des souhaits afin que les valeurs éducatives du sport soient insérées dans les programmes ?
- Comment s'appuyer sur les comportements exemplaires et les valoriser et prévenir des comportements de sportifs dont la victoire ou la défaite s'accompagne parfois trop souvent de gestes, d'attitudes, de débordements qui ne donnent pas une bonne image de la pratique sportive. Quelles actions conduire ?
- Il arrive que certains présidents des clubs/employeurs n'hésitent pas à engager des procédures, très longues, pour protéger leurs salariés et non pour dénoncer une injustice. Comment y remédier ?
- Il y a un véritable comportement éthique à trouver, à quel niveau ? National ? International ? Peut-on envisager une charte éthique en rapport avec les valeurs du sport et celles véhiculées par le sport ?

C. LA SINCÉRITÉ ET L'EXEMPLARITÉ DES COMPÉTITIONS

Le sport n'est pas aujourd'hui épargné par des comportements déviants pouvant empêcher le déroulement juste des compétitions et constituer un risque majeur pour l'intégrité du sport. Il en est ainsi du dopage contraire à l'essence même de l'esprit sportif.

Par le risque de corruption qu'ils peuvent générer, les paris sportifs « en ligne » constituent un élément susceptible de menacer l'éthique sportive, en faussant la sincérité des résultats. Cependant, la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture, à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard constitue une avancée certaine. Il faut rappeler que la corruption, ou les soupçons de corruption, sont présents dans de multiples aspects différents de la vie sportive, et non dans un domaine limité comme par exemple les paris sportifs.

Se concentrer sur les risques de corruption dans le sport ne revient pas à affirmer que le sport est profondément corrompu, mais à reconnaître qu'il offre des possibilités de corruption appelant des réactions rapides et coordonnées.

Trois aspects font l'objet des débats du groupe :

- la corruption et le trucage des matchs notamment en lien avec les paris en ligne ;
- le dopage et le risque qu'il fait peser sur la santé des sportifs et sur la sincérité des résultats ;
- le fair-play financier, nécessaire au développement d'un sport sain.

La corruption et les paris en ligne

Le risque de trucage par corruption est aujourd'hui supérieur à celui du dopage, les intérêts économiques sont beaucoup plus importants. De plus, se doper, c'est tricher pour gagner, ce qui n'est jamais acquis, alors que l'on peut truquer un match en perdant volontairement, ce qui est évidemment plus facile. Aujourd'hui avec le nombre de parieurs, la tentation de truquer les matchs

Afin de lutter contre le dopage, Il est nécessaire de replacer l'entourage du sportif au centre de l'interdit. Ce sont le plus souvent des personnes en contact quotidien avec les sportifs, comme les médecins, les entraîneurs, les kinésithérapeutes, qui peuvent être mobilisés dans la prévention.

Par ailleurs, il convient de rappeler que le dopage ne concerne pas seulement le sport de haut niveau. La société de performance dans laquelle nous vivons, incite des personnes à vouloir améliorer leurs performances à n'importe quel prix. Ainsi certains adoptent des conduites dopantes en milieu professionnel, en milieu scolaire, en milieu universitaire..., pour faire face à une situation de stress, ou affronter des difficultés particulières et se mettent en danger, ignorant les risques de ces pratiques déviantes. Plus généralement, la prévention doit être promue face aux risques générés en France par une surconsommation médicamenteuse.

Ainsi, comment mieux prévenir et renforcer la lutte contre le dopage ? Quel est le rôle des acteurs ?

Le fair-play financier

L'inquiétude semble être le sentiment dominant des participants de l'atelier en charge de la thématique sport sain et éthique, avec l'idée, que le sport professionnel est en danger de faillite financière. Le football fait des émules en la matière et d'autres sports commencent à être « contaminés » par des explosions salariales.

Les réformes sont urgentes, particulièrement au niveau européen. Une harmonie au niveau des règles financières en matière de gestion des clubs est indispensable.

Une régulation financière est indispensable. À quel niveau ? National ? International ? Peut-on envisager une charte éthique en rapport avec les valeurs du sport ou celles véhiculées par le sport ?

sont identifiables, parfois transférables, entre disciplines pourtant a priori très différentes, entre sport amateur et sport professionnel, sport médiatisé ou méconnu.

Le double projet, projet de vie ou projet de performance des sportifs de haut niveau, constitue une spécificité française d'une valeur indiscutable. Certains effets pervers de l'accompagnement, de l'attribution d'aides, de soutiens, jusqu'à la déresponsabilisation des sportifs et le saupoudrage de moyens peuvent toutefois être constatés.

Un autre constat porte sur le principe d'égalité qui prévaut à la répartition des moyens qui ne correspond pas à l'état d'esprit élitiste indispensable à la performance. Accompagner et inventer de nouveaux outils au bénéfice des sportifs de haut niveau est indispensable, sans toutefois de surenchère, d'assistantat et de déshumanisation des projets et des dispositifs. L'athlète doit demeurer responsable et maître de son projet de performance.

L'opposition entre sport de haut niveau et sport professionnel n'est plus aujourd'hui d'actualité, l'exigence est la même, l'approche « professionnalisée » de la préparation et de la gestion des compétitions relève des mêmes principes.

En France le sport est vanté pour ses valeurs éducatives et préventives, pour ses bienfaits sur la santé, sur la socialisation, pour la prévention contre les violences et le respect des règles. Toutefois, le champion français, au-delà du plaisir qu'il procure à ceux qui l'encouragent à briller sur les terrains, est bien plus rarement désigné comme le modèle d'une jeunesse exemplaire. Il doit être valorisé comme tel. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières, la réussite sportive de ces véritables ambassadeurs de la France qui gagne devrait contribuer à l'éducation de nos enfants. La promotion du sport et des sportifs de haut niveau comme vecteur de l'exigence, de l'engagement et du travail, a toute sa place dans notre système éducatif et au sein de l'entreprise.

Trois enjeux majeurs ont ainsi été identifiés, la performance étant considérée comme l'enjeu central, moteur de l'ensemble de nos travaux :

- la performance : enjeu politique et stratégique prioritaire ;
- l'épanouissement personnel des sportifs de haut niveau : un engagement, un projet de vie ;
- la place du sport dans la société : rendre le sport évident.

A. LA PERFORMANCE : ENJEU POLITIQUE ET STRATÉGIQUE PRIORITAIRE

Les performances du sport français sont bonnes. Selon le classement mondial des nations établi par Havas et pour 2010, au regard des 5 051 médailles acquises au niveau mondial dans 153 disciplines sportives dont les olympiques, la France se situe au 5^e rang derrière les États-Unis, la Chine, la Russie et l'Allemagne, quatre premières nations dans cet ordre depuis 2006. La France, 6^e en 2009 revient en 2010 dans le top 5 sur 131 pays classés. Les sportifs français obtiennent des médailles dans 80 disciplines différentes représentant plus de 52 % des disciplines concernées par l'étude.

La singularité du dispositif français tantôt vanté, tantôt critiqué, fait largement la preuve de sa capacité à produire de la performance et maintient notre pays assez régulièrement entre la 5^e et la 6^e place de ce classement.

Cependant, la volonté de progresser, notamment au classement des nations pour les seules disciplines olympiques où la France est en régression depuis Atlanta (1996) et le 5^e rang obtenu lors de ces Jeux, impose de remporter plus de médailles d'or. Pour mémoire, la France figurait au 10^e rang des Jeux Olympiques de Pékin et à la 12^e place des JO d'hiver à Vancouver malgré, pour ces deux dernières échéances, un nombre record de 41 (Pékin) et 11 (Vancouver) médailles remportées. L'analyse des résultats aux Jeux Paralympiques est assez comparable : 52 médailles dont 12 en or à Pékin et 12^e place au rang des nations contre la 9^e place au classement des nations à Athènes ; 6 médailles dont une en or à Vancouver et 10^e rang mondial contre 15 médailles dont 7 d'or à Turin assorties d'un incroyable 4^e rang mondial. L'avance, que la France avait encore il y a peu, se réduit à chaque échéance olympique ou paralympique.

pour susciter de nouvelles ambitions et assurer la relève de notre élite, ils constituent, également, pour la plupart, au sein des entreprises et à niveau de formation équivalent, des valeurs sûres recherchées pour leurs profils particuliers.

Les valeurs éducatives du sport sont souvent vantées mais rarement mises en avant dans les programmes. Le sens de l'effort, la réalisation de soi, l'engagement, l'esprit d'équipe, le respect de la règle et des autres, notamment, sont des qualités humaines portées au crédit de nos champions. L'éducation physique a sa place et tout son sens au sein de l'éducation nationale, l'enseignement du sport doit trouver la sienne.

Le sport de compétition est, par exemple, au cœur du dispositif des universités américaines. La réussite en compétition est pour un étudiant américain un véritable plus social, valorisé et pris en compte dans le parcours, la validation des formations et l'insertion professionnelle.

En France, l'impression est inverse. On semble culpabiliser le sportif qui souhaite s'engager dans un projet de recherche de performance internationale, en le décourageant, et en l'incitant à privilégier ses études, tant au niveau scolaire qu'à l'Université. Les entreprises apprécient le recrutement d'ex-sportifs de haut niveau mais hésitent à investir sur l'avenir et accompagner un sportif en pleine carrière. Les familles peuvent être inquiétées, tant par le discours d'un certain nombre d'enseignants, que par le regard porté par la société sur ces jeunes qui choisissent une « autre voie » et n'apportent pas aussi souvent qu'il serait souhaitable, tout le soutien dont le sportif de haut niveau a besoin.

Aussi, il devient indispensable, pour susciter de véritables vocations, d'orienter les plus jeunes vers les clubs et d'encourager cet engagement dans le sport de compétition, de valoriser comme il se doit les parcours exceptionnels d'hommes et de femmes médaillés mondiaux ou olympiques qui sont nos ambassadeurs.

Une révolution de la pensée dans ce domaine est indispensable pour que l'enthousiasme des jeunes, qui seraient tentés par la compétition, ne soit pas brisé en plein élan. De véritables dispositions sont désormais utiles, tant dans le système scolaire qu'à l'Université, pour reconnaître enfin la plus value de l'engagement total que représente la compétition de haut niveau. La majorité des outils existe pour faciliter la vie et ne pas pénaliser l'avenir de nos sportifs les plus représentatifs. La bonne volonté de la multitude d'acteurs concernés et susceptibles d'offrir les solutions aux problèmes rencontrés, doit être cependant affirmée, tant au niveau interministériel, qu'à celui des collectivités, des entreprises et des médias, pour que l'ensemble des moyens utiles à la réussite sportive française soit mobilisé.

Une modernisation de l'organisation des compétitions, autonomes, rentables et professionnelles semble également nécessaire dans la perspective de susciter des vocations, valoriser les champions et promouvoir le sport de haut niveau.

La promotion du sport en général et du sport de haut niveau en particulier doit être renforcée à tous les niveaux de la société française.



- **L'employabilité, recherche d'adéquation emploi/formation/qualification**
Si le code du sport définit le cadre général des certifications mobilisables dans le secteur pour l'encadrement contre rémunération (profession réglementée), l'architecture des certifications est perçue comme peu lisible.
- **L'offre de formation et ses modalités d'accès et de financement**
Dans la continuité de la recherche d'adéquation entre emploi et certification, l'offre de formation demeure peu adaptée aux réalités de l'emploi offertes aux certifiés (des parcours de formation longs et coûteux au regard du temps de travail et de sa rémunération). Les accès aux circuits de financement de la formation professionnelle méritent d'être facilités et la voie de l'apprentissage d'être explorée et pérennisée. En parallèle, les enjeux et les besoins en matière de formation des bénévoles nécessitent d'être mieux appréhendés.
- **La solvabilité des associations employeurs et le financement de l'emploi**
Le groupe de travail reconnaît unanimement la fragilité de la structuration financière des employeurs du secteur. Plusieurs facteurs explicatifs sont avancés tels que le manque de réflexion sur la diversification des publics et la différenciation du coût de l'offre de pratique. La mutualisation, la diversification des sources de financements, l'exploration des nouvelles formes d'emplois ainsi que la mobilisation des dispositifs d'aide à l'emploi sont autant de pistes à ré-explore.
- **L'accompagnement des structures employeurs**
Les dirigeants bénévoles constituent un public spécifique qu'il convient d'accompagner dans leur fonction employeur. La gestion d'une structure employeur nécessite de disposer de multiples compétences que la formation et les dispositifs d'accompagnement peuvent renforcer. Néanmoins, le manque de lisibilité en matière d'offre d'accompagnement et le manque de cohérence de l'offre de formation à destination des dirigeants ne permettent pas d'optimiser la structuration des structures employeurs.

Un paradoxe à assumer par tous les acteurs et les « décideurs » : donner toute sa place au sport, tout en prenant en compte ses logiques propres de développement

Les réflexions et débats au sein de l'atelier ont finalement dégagé un large consensus autour d'une posture longtemps considérée paradoxale :

- d'un côté, il est affirmé que les conditions de développement, de reconnaissance et de financement de la formation aux métiers du sport et de la promotion de l'emploi doivent se réaliser dans le cadre des dispositifs de droit commun et non dans la tentation à créer un hypothétique cadre spécifique qui marginaliserait le sport au moment même où celui-ci apparaît comme une réalité économique, sociale, éducative essentielle ;
- de l'autre, il est rappelé, avec autant de force, que le secteur du sport doit être en mesure de bien faire prendre en compte ses singularités et ses dynamiques propres au sein des dispositifs de droit commun.

C'est bien le principe de cette double exigence qui inspire les 53 préconisations de l'atelier Emploi-Formation, notamment en matière :

- de clarté, de cohérence et de complémentarité du dispositif français de formation aux métiers du sport ;
- de continuité des parcours professionnels, en systématisant les passerelles entre les certifications existantes et la reconnaissance des acquis de l'expérience ;
- de régulation de l'offre de formation, au niveau régional, interrégional et national, sur la base de données objectivables liées à l'emploi..., sans perdre de vue, cependant, que la formation a souvent constitué un facteur essentiel à l'émergence de nouvelles formes de pratiques sportives que la statistique n'est pas toujours en mesure de prendre en compte ;

Face à cet enjeu d'adéquation entre l'emploi, la formation et la qualification, les membres de l'atelier se sont posés les questions suivantes :

- Comment garantir une meilleure lisibilité des certifications du secteur ?
- Quelle efficacité dans le système global des certifications ?
- Quelle garantie de l'adéquation emploi-formation ?
- Comment favoriser un parcours professionnel durable pour les professionnels du secteur ?
- Comment répondre à la diversification de la demande de sport, sans tomber dans le travers d'un émiettement des qualifications ?

C. SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

Les questions du recyclage et de l'élargissement des compétences constituent le point central de la sécurisation des parcours professionnels. Si l'obligation de la qualification initiale est nécessaire, les parcours professionnels peuvent être fragilisés par l'absence d'obligation d'entretenir ou de développer les compétences en fonction des nouvelles exigences inhérentes à la fonction occupée ou en fonction de l'évolution professionnelle envisagée.

Dans le champ des métiers du sport où la possession d'une compétence initiale reconnue est une exigence de recrutement (profession réglementée), la sécurisation des parcours professionnels porte sur l'élargissement des compétences, l'adaptation à la demande sociale et aux nouveaux publics, l'acquisition de connaissances connexes (pluriactivités), voire la reconversion professionnelle s'agissant de carrières réputées courtes (trois « barrières dans la carrière de l'éducateur sportif / cf. exemples cités des activités nautiques et de l'équitation : à l'issue, certains diplômés n'exercent jamais et des flux de départ sont constatés après 5 et 20' d'exercice).

Si les dispositions législatives permettent l'accès à la formation tout au long de la vie professionnelle, les spécificités de l'emploi dans le secteur sportif constituent un frein non négligeable à leur mobilisation systématique (pluri-employeurs, temps partiel, saisonnalité, « mono et micro » -employeurs, contraintes de travail, etc.).

La question de la sécurisation des parcours professionnels est à double entrée : sous l'angle du droit du salarié à une formation professionnelle tout au long de la vie, mais aussi sous l'angle de la pérennisation de l'emploi et sa reconnaissance.

La sécurisation des parcours professionnels ne peut être garantie sans la professionnalisation des dirigeants employeurs (formation de dirigeants).

Deux questions ont particulièrement mobilisé les membres de l'atelier dans la démarche d'élaboration de leurs propositions :

- Comment sécuriser les parcours professionnels dans le champ du sport ?
- Comment favoriser l'adaptation des compétences aux exigences évolutives en matière de pratique sportive et garantir l'adéquation emploi/formation ?

D. PROMOUVOIR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage semble faire consensus auprès de l'ensemble des acteurs. La question de son développement et de son soutien doit pouvoir permettre de mieux favoriser l'accès aux formations et garantir par conséquent l'employabilité dans le secteur.

Néanmoins, il existe encore quelques freins d'accès à l'apprentissage :

- les centres de formation d'apprentis (CFA) dans le secteur sont relativement récents ;
- le secteur concerne peu d'apprentis au regard de l'effectif total d'apprentis tous secteurs confondus ;
- peu de moyens financiers ; en effet, les CFA du secteur, considérés comme un secteur « parasite » dans la collecte de la taxe professionnelle, sont tributaires des financements de l'interprofessionnel et des modalités disparates de financement des Régions ; par ailleurs, des employeurs de petite taille mobilisent les dispositifs de contrats aidés par opportunité ;
- une méconnaissance des dispositions de l'apprentissage ;

ÉCONOMIE DU SPORT

Le sport créateur de richesses

L'économie du sport comporte plusieurs domaines, et donc aussi plusieurs métiers, qui traduisent une spécialisation croissante. Il existe ainsi plusieurs univers et plusieurs « modèles économiques » qui ne se croisent parfois que fortuitement laissant chacun convaincu de la primauté de ses approches et de ses projets. Le premier intérêt de la rencontre est d'engager un dialogue entre ces composantes afin d'appréhender les diverses réflexions de manière transversale et de dégager les lignes de forces qui seront utiles à l'action. L'insuffisance de la connaissance, du travail en commun, de l'harmonisation, de la modernisation, sont à la fois les constats les plus fréquents et les principaux enjeux d'une meilleure efficacité de l'action des acteurs économiques.

A. AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'ENSEMBLE DU CHAMP DE L'ÉCONOMIE DU SPORT

L'économie du sport occupe un champ très large encore difficile à délimiter. Autour du concept « d'économie du sport » peuvent être rassemblés plusieurs types d'offres de services, de matériels et d'équipements, de spectacles sportifs et d'emplois publics ou privés.

Par ailleurs l'activité sportive induit tout un ensemble d'activités périphériques créatrices d'emplois dans la production (bâtiment, travaux publics, bateaux, divers matériels d'équipements sportifs) dans les services (médias, hôtellerie, restauration, transports). Une partie des acteurs de cette offre est rémunérée (notamment l'encadrement sportif et ce qui ressort d'activités d'entreprises), une autre reste bénévole dans la continuité de la tradition de la vie associative.

Aujourd'hui l'économie du sport est mal connue. Elle ne dispose pas d'outils permettant de rendre compte de manière exhaustive de l'impact du sport.

Pour apprécier la véritable dimension du sport, il est recommandé la création d'un « compte satellite du sport » qui donnerait de l'économie du sport **une vision plus large, en y intégrant des éléments qualitatifs** et l'impact du sport dans tous les domaines où il agit (santé, cohésion sociale, éducation...) tout en donnant une idée plus juste, à travers la prise en compte de l'activité des bénévoles, de la richesse produite par cette activité. Les exemples des secteurs de la Culture et du Tourisme soulignent l'intérêt d'un tel compte.

Cette démarche est **validée** dans le domaine du sport **par l'Union Européenne**. Elle implique une harmonisation des diverses structures statistiques nationales et des engagements des pays à fournir l'ensemble des données dont ils disposent.

Les **recherches et études** dans le domaine de l'économie du sport sont rares. Les **retombées économiques** des grands événements ne sont pas suffisamment mesurées. Cette carence ne permet pas de valoriser le sport à sa juste valeur. Elle ne permet pas non plus d'éclairer les décisions économiques et politiques et constitue un frein au développement du sport et à la réalisation de projets.

D. FAVORISER UNE RÉPARTITION MIEUX ÉQUILBRÉE AU BÉNÉFICE DES STRUCTURES ET DES PRATIQUANTS

La question de la répartition des ressources entre les fédérations est un sujet complexe puisqu'il faut à la fois veiller à maintenir un large éventail de disciplines compétitives et prendre en compte que les fédérations à gros budget sont placées dans une concurrence internationale très vive. La télévision crée des inégalités entre les disciplines qui sont **financières** mais aussi de **capacité de promotion**, certaines n'apparaissant jamais sur les écrans.

C'est l'État qui est le principal garant de l'équilibre de financement entre les fédérations à travers les subventions versées dans le cadre des conventions d'objectifs et la dotation en conseillers techniques sportifs. Cette situation n'a pas donné lieu à des débats au sein de l'atelier « Économie du sport ». De même, les conditions de répartition des recettes tirées de l'activité professionnelle au bénéfice du monde amateur n'ont pas été évoquées, faisant en quelque sorte crédit aux fédérations de leurs règles de répartition internes. On peut même ajouter que les disparités, entre fédérations, de recettes de nature commerciale (sponsoring et droits de télévision) n'ont pas fait vraiment débat. Il est manifeste qu'**en ne couvrant que quelques sports**, la télévision accentue fortement l'inégalité entre les disciplines compte tenu de l'apport financier des droits TV. Les efforts pour étendre la couverture à d'autres disciplines peu, voire pas médiatisées, n'ont pas encore abouti en raison de la politique d'audience des chaînes y compris de France Télévisions malgré les initiatives ponctuelles (handball) du « service public ».

Le CNOSE s'est engagé dans le montage d'un projet pour permettre la diffusion d'un maximum de disciplines sans droits à payer aux détenteurs, en exploitant la piste de la TNT gratuite et celle d'Internet. Cela rejoint la préoccupation de la majorité des sports qui recherchent dans la diffusion de leurs événements seulement une large exposition. La perspective de connexion de la télévision directement à Internet va offrir la possibilité de voir les sports directement sur des supports tels que You Tube ou Daily-motion. La communication sur les offres sera renforcée par les réseaux sociaux de par leur impact en terme de mobilisation de nouveaux publics.

5.3

Garantir l'accès à la pratique à des publics défavorisés

L'accroissement de la qualité de service devant entraîner une augmentation générale du coût de la pratique, se pose la question de l'accès des publics à faibles ressources. Les financements publics, et donc les contribuables, ont plus vocation à participer à l'amélioration du confort des équipements sportifs qu'à la prise en charge du coût de la pratique qui bénéficie à un large public, majoritairement capable de payer le prix complet. Le double constat aujourd'hui d'un prix sous-évalué et d'une absence de différenciation des tarifs conduit à ce que la collectivité apporte un soutien financier à des publics issus de classes moyenne ou aisée (ce qui prête à débat dans le contexte de tension sur les finances publiques) et peu significatif aux populations défavorisées.

En mettant en place une politique **de tarification différenciée**, les dirigeants associatifs et les élus des collectivités publiques retrouveraient une marge de manœuvre financière et pourraient **améliorer la politique sociale en direction de publics peu ou non solvables**.

E. CONCEVOIR DES ÉQUIPEMENTS QUI AMÉLIORENT LE CONFORT ET OPTIMISER LEUR UTILISATION

La France connaît un important retard pour les équipements sportifs, particulièrement visible lorsqu'une candidature à une compétition internationale est envisagée. Si les choses restaient en l'état, la France n'aurait aucune chance avant longtemps d'être désignée pour assurer l'organisation d'un tel événement. La perspective d'une modernisation offre une occasion de s'interroger sur la conception de ces stades et ces salles de sports.

Les décisions d'investissement dans des villes moyennes doivent néanmoins faire l'objet d'études beaucoup plus approfondies que par le passé. Les exemples nombreux de faible utilisation d'équipements très spécialisés et le souci de maîtriser les coûts plaident pour une conception qui autorise **la mutualisation entre plusieurs disciplines sportives**, voire avec des activités culturelles.

aux outils dont bénéficient la plupart des autres secteurs d'activités, notamment au fonds de la formation professionnelle, en raison de l'absence de diplôme, de titre ou de certificat consacrant cette formation.

Pour l'encadrement des activités sportives, la recherche d'une bonne **adéquation de la formation à l'emploi** reste essentielle dans un domaine qui implique à la fois des exigences de compétences très spécialisées et un besoin d'adaptation à des offres d'emplois souvent parcellaires. La combinaison des diplômes d'État et des certificats de qualification professionnelle (CQP) créés et délivrés par la branche professionnelle permet de disposer d'une palette assez large pour répondre aux besoins, permettant à la fois de régulariser des situations ressortant de « l'économie informelle » et aussi de créer des emplois.

Pour créer effectivement les embauches, c'est le financement qui fait parfois défaut, soulignant l'intérêt des emplois aidés, qui ont favorisé depuis 25 ans la structuration progressive de l'emploi sportif lorsqu'ils ont pu être consolidés. Le recours à des certificats de qualification professionnelle qui constitue un élément de souplesse appréciable doit être cependant assorti de règles protectrices des salariés.

G. DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DU SPORT ET DE LA FRANCE DANS LE SPORT PROFESSIONNEL EUROPÉEN

Le sport professionnel français éprouve des difficultés à rester compétitif au niveau européen. Cette situation résulte largement d'un rapport de force économique qui lui est défavorable et qui ne fait que s'accroître en l'absence de régulation et de moralisation des compétitions.

La France évolue dans un modèle économique européen qui est fondé sur une concurrence exacerbée entre les clubs sans instance de régulation. Le football, qui est le mieux connu du grand public, en constitue un bel exemple. La France subit ainsi de plein fouet l'inégalité de puissance financière des clubs mais est aussi pénalisée par l'absence d'harmonisation fiscale et par l'absence de contrôle de gestion dans ces pays. En outre les pays qui, comme elle, se sont engagés dans une politique de formation des joueurs n'ont qu'un faible retour pour cet investissement et risquent de se décourager.

L'enjeu est sportif : maintenir un réel intérêt sportif à cette compétition entre les clubs qui favorise quelques pays. Mais il est aussi politique : la France risque de se voir interdire l'accès aux phases finales de la compétition qui est aussi une source de financement majeure pour ses clubs. L'absence de système de régulation financière internationale et dans chaque pays (en France, la direction nationale du contrôle de gestion veille à respecter les équilibres), entraîne un déséquilibre au plan de la compétition sportive au seul profit de quelques clubs.

Ces disparités de ressources financières et de règles comptables ont pris une telle ampleur qu'elles entraînent une hiérarchisation concomitante de puissance financière et de puissance sportive avec un effet cumulatif de creusement des écarts puisque le succès entraîne les gratifications financières lesquelles favorisent les futurs succès.

L'Europe ne peut pas se désintéresser de cette question : l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et notamment la portée qui sera donnée à la spécificité du sport pourraient avoir un impact positif notamment s'il aboutit à fixer quelques règles qui apporteraient une réponse aux constats précédents.



Les activités physiques et sportives sont « un bien commun partagé », et sont qualifiées d'intérêt général par le Code du sport.

En raison de la multitude d'intervenants dans le champ sportif et des évolutions citées ci-dessus, il apparaît nécessaire de faire évoluer le dispositif pour rendre plus concertées, plus cohérentes et plus performantes les politiques sportives via l'instauration d'un dialogue permanent. Il s'agit donc de mettre en place une gouvernance rénovée du sport.

QUESTIONNEMENT

Ainsi les membres de l'atelier ont construit leurs préconisations à partir du questionnement suivant :

- **Quels sont les objectifs de la gouvernance ?** S'agit-il de prendre des décisions concertées et partagées entre les différents acteurs, ou plus simplement de mettre en place un dialogue pour concourir à une meilleure complémentarité, harmonie, cohérence des différentes politiques et actions en matière sportive ?
- **Quels thèmes et sujets doivent être abordés dans ce cadre ?** Quels sujets doivent être traités dans la ou les instance(s) de gouvernance ?
- **Quels lieux (niveau national et territorial) et quelles modalités de la nouvelle gouvernance mettre en place ? Comment mieux travailler ensemble ?**
- **Quels acteurs doivent participer ?** Outre le monde sportif, l'État, les collectivités territoriales, le monde économique, d'autres acteurs doivent-ils être impliqués comme par exemple la « société civile » ?
- **Comment prendre en compte** les réflexions et les travaux des institutions européennes sur la structuration de notre propre gouvernance ?
- **Comment prendre en compte la réforme des collectivités territoriales** issue de la loi 16 décembre 2010 ?

6.2

3 AXES POUR CONSTRUIRE LA FUTURE ASSEMBLÉE DU SPORT

À partir du diagnostic posé, les membres de l'atelier ont choisi de construire la gouvernance du sport et de faire des préconisations à partir des trois axes de travail suivants :

A. Les finalités et principes, objet de la gouvernance

Les acteurs représentatifs des cinq collèges ont déterminé ensemble les finalités et principes qui, selon eux, devraient guider la future gouvernance du sport ; ils ont également précisé son objet.

B. La structuration de la gouvernance au niveau national

Cet ensemble regroupe les préconisations relatives aux instances, à la structuration de la gouvernance du sport. Sont précisés également les missions, la composition de la conférence régionale, les comités thématiques...

C. La structuration de la gouvernance au niveau infranational